

Image not found or type unknown



Révision locative d'un loyer commercial

Par Regor, le **07/04/2013** à **22:18**

Bonjour.

Suite à la location d'un local comercial au

1er mai 2012, avec révision annuelle à la date anniversaire du bail (suivant indice du cout de la construction)

Pouvez vous m'indiquer le pourcentage à appliquer au 1er mai 2013 ,en n'ayant pas les information sur le début de l'année 2013

Veillez recevoir mes sincères remerciements

Cordialement -Le Bailleur-